

ITINÉRAIRE PRIVILÉGIÉ HEURES DE POINTE (EN SEMAINE)

- 1 Navette ferroviaire de Deux-Montagnes jusqu'à la gare de Bois-Franc (±25 min)
- 2 Navette 964 - Trainbus Bois-Franc/Côte-Vertu (±15 min) (détails au verso)
- 3 Correspondance entre les différents modes de transport (±15 min)
- 4 Métro de la station Côte-Vertu à la station Bonaventure (±25 min)



OPTIONS DE DÉPLACEMENT

- Ligne 8 de Saint-Eustache à la station Montmorency¹ (±40 min)
 - Ligne 9 de Saint-Jérôme à la station Montmorency¹ (±1 h 30 min)
 - Ligne 59 de Blainville à la station Montmorency¹ (±50 min)
- +30 min
entre Montmorency¹ et Bonaventure

OPTION DE NAVETTE EXPRESS PAR BUS HORS POINTE ET FINS DE SEMAINE

- Navette 404 de Deux-Montagnes jusqu'au terminus Centre-ville (±1 h 05 min entre 5 h et 6 h 45) (±50 min entre 9 h et 15 h 30 et entre 18 h 45 et 0 h 15)
- La Navette 404 circulera temporairement durant les heures de pointe avec un service aux 8 minutes²

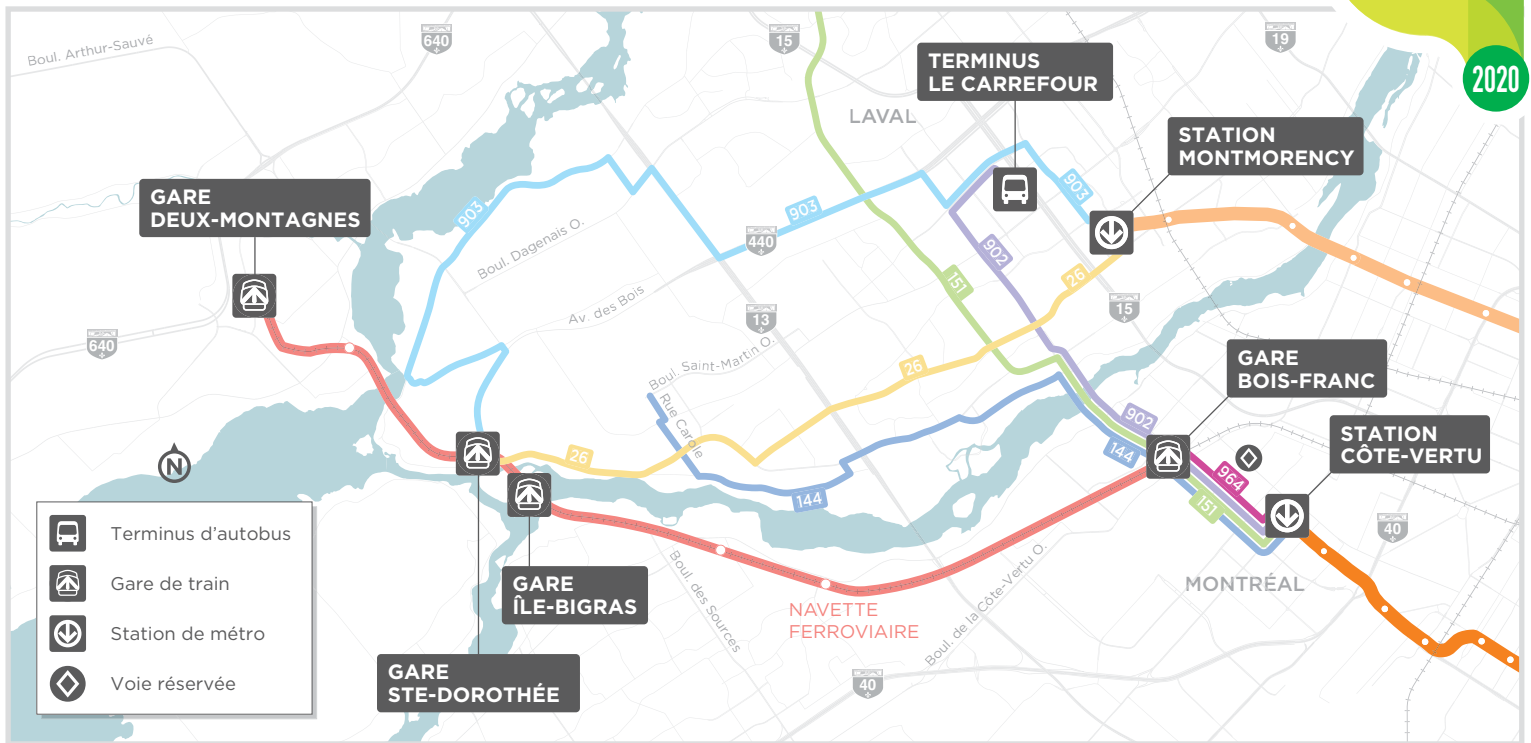
OPTION DE NAVETTE EXPRESS PAR BUS HEURES DE POINTE (EN SEMAINE)

- Navette 405 entre les gares Deux-Montagnes et Sainte-Thérèse
 - Quatre départs dans chaque direction aux heures de pointe du matin;
 - Quatre départs dans chaque direction aux heures de pointe de l'après-midi.

1- La ligne orange, entre les stations Montmorency et Berri-UQAM, est très achalandée. Les usagers sont invités à privilégier les autres options.
 2- La circulation en heure de pointe est temporaire et directement liée à la baisse d'achalandage sur le réseau routier et dans les transports collectifs.
 À tout moment, cette mesure temporaire peut être retirée.

NAVETTE 964 - Trainbus Bois-Franc/Côte-Vertu

- Service en semaine
- Parcours d'une durée d'environ 15 minutes
- Synchronisation avec les départs et arrivées de la navette ferroviaire
- Circulation sur voies réservées sur la rue Grenet durant les heures de pointe
- Service avec des feux prioritaires implantés sur la rue Grenet
- Nouveau quai à la gare Bois-Franc permettant l'embarquement des usagers



ITINÉRAIRE PRIVILÉGIÉ



HEURES DE POINTE (EN SEMAINE)

- 1 Navette ferroviaire de la gare Sainte-Dorothée ou Île-Bigras à la gare de Bois-Franc (±15 min)
- 2 Navette 964 - Trainbus Bois-Franc/Côte-Vertu (±15 min) (détails au verso)
- 3 Correspondance entre les différents modes de transport (±15 min)
- 4 Métro de la station Côte-Vertu à la station Bonaventure (±25 min)



OPTIONS DE DÉPLACEMENT



Vers la station Côte-Vertu

- Ligne 144 de Sainte-Dorothée à la station Côte-Vertu (±45 min)
- Ligne 151 de Sainte-Rose à la station Côte-Vertu (±55 min)
- Ligne 902 entre le terminus Le Carrefour et la station Côte-Vertu (±40 min)

+25 min
entre Côte-Vertu et Bonaventure

Vers la station Montmorency

- Ligne 26 de la gare Sainte-Dorothée à la station Montmorency¹ (±40 min)
- Ligne 903 de la gare Sainte-Dorothée à la station Montmorency¹ (±55 min)

+30 min
entre Montmorency¹ et Bonaventure

MAINTIEN DU SERVICE



HORS POINTE ET FINS DE SEMAINE

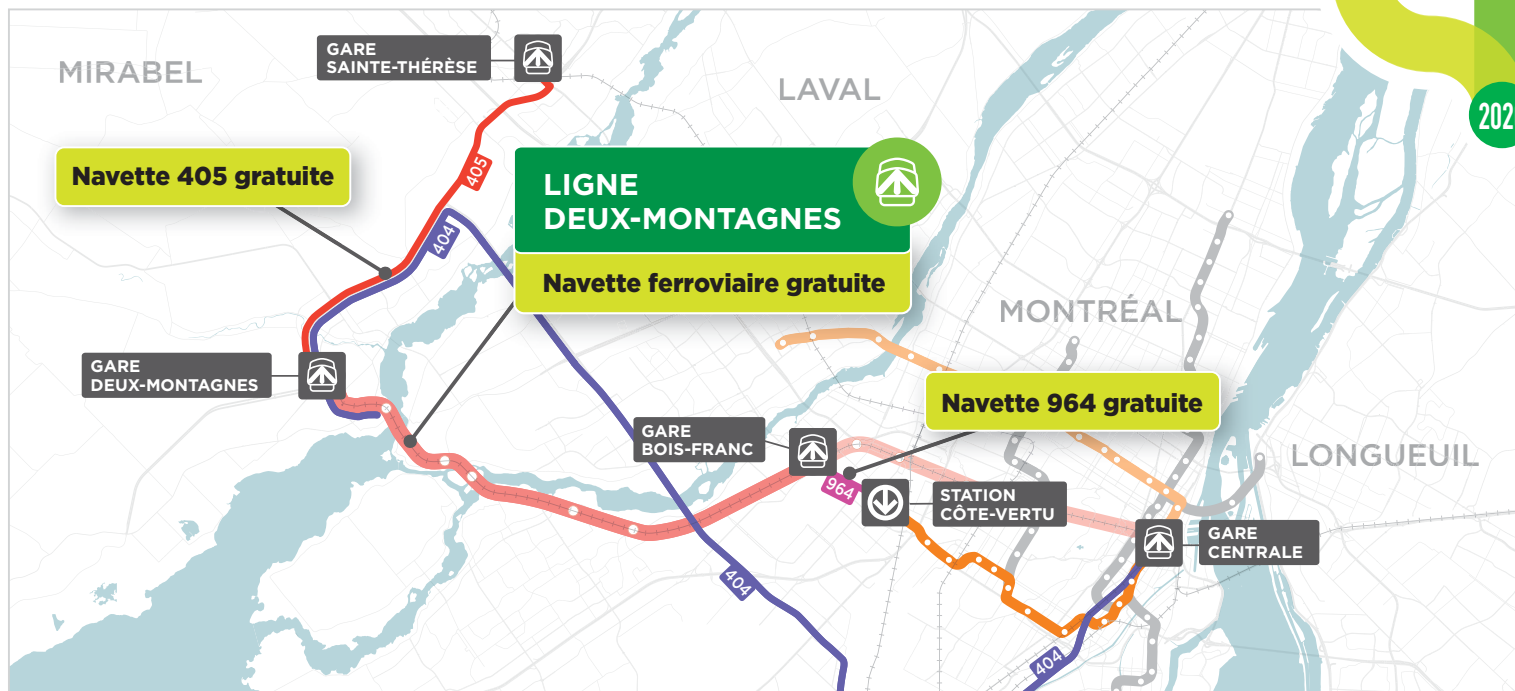
- Ligne 26 de la gare Sainte-Dorothée au terminus Montmorency¹ (±30 min)
- Ligne 903 de la gare Sainte-Dorothée au terminus Montmorency¹ (±50 min)
- Ligne de taxi collectif T26 avec correspondance avec la ligne 26 (±35 min)

+30 min
entre Montmorency¹ et Bonaventure

1- La ligne orange, entre les stations Montmorency et Berri-UQAM, est très achalandée. Les usagers sont invités à privilégier les autres options.

NAVETTE 964 - Trainbus Bois-Franc/Côte-Vertu

- Service en semaine
- Parcours d'une durée d'environ 15 minutes
- Synchronisation avec les départs et arrivées de la navette ferroviaire
- Circulation sur voies réservées sur la rue Grenet durant les heures de pointe
- Service avec des feux prioritaires implantés sur la rue Grenet
- Nouveau quai à la gare Bois-Franc permettant l'embarquement des usagers



Ces mesures s'adressent aux usagers de la ligne exo6 Deux-Montagnes qui étaient inscrits à la mesure 2018-2019 en date du 8 septembre 2019.

| Ligne Deux-Montagnes | Mesure tarifaire 2020 | Action à poser | Titre |
|--|--|--|--|
| Usager inscrit à la mesure tarifaire avant le 10 décembre 2019 | <ul style="list-style-type: none"> → 5 mois gratuits de janvier à mai 2020 → Pour les mois suivants, un titre mensuel à 86,50 \$ (tarif ordinaire) ou à 52,00 \$ (tarifs étudiant ou réduit) sera appliqué. | Aucune action | <ul style="list-style-type: none"> → MTLREM* → TRAMREM zones 3, 5 et 6 <p>Ces titres sont valides à bord de la navette 404, de la navette ferroviaire et du Trainbus 964.</p> |
| Usager inscrit à la mesure tarifaire entre le 11 décembre 2019 et le 10 juillet 2020 | <ul style="list-style-type: none"> → 5 mois¹ gratuits consécutifs Dès le 11 juillet 2020, et ce, jusqu'au 11 novembre 2020, le nombre de mois gratuits diminuera à raison d'un par mois. Exemple : une inscription le 11 septembre = 2 mois gratuits → Pour les mois suivants, un titre mensuel à 86,50 \$ (tarif ordinaire) ou à 52,00 \$ (tarifs étudiant ou réduit) sera appliqué. | S'inscrire ou modifier son abonnement actuel OPUS+ ou OPUS+ entreprise sur le site Web d'exo. | <ul style="list-style-type: none"> → MTLREM* → TRAMREM zones 3, 5 et 6 <p>Ces titres sont valides à bord de la navette 404, de la navette ferroviaire et du Trainbus 964.</p> |
| Usager non inscrit à un abonnement OPUS+ ou OPUS+ entreprise | <ul style="list-style-type: none"> → Réduction tarifaire allant jusqu'à 30 % sur un titre TRAIN ou TRAM → Offre disponible pour les mois de janvier, février, mars, avril et mai 2020. | Communiquer avec : <ul style="list-style-type: none"> - exo : 1 888-702-8726 - STL : 450-688-6520 | → TRAIN ou TRAM |
| Usager qui a résilié son abonnement OPUS+ ou OPUS+ entreprise | <ul style="list-style-type: none"> → Possibilité de réactiver son abonnement avec un titre MTLREM ou TRAMREM (selon l'admissibilité) et de bénéficier de 5 mois gratuits consécutifs. → Pour les mois suivants, un titre mensuel à 86,50 \$ (tarif ordinaire) ou à 52,00 \$ (tarifs étudiant ou réduit) sera appliqué. | Communiquer avec exo au 1 888-702-8726 | <ul style="list-style-type: none"> → MTLREM* → TRAMREM zones 3, 5 et 6. <p>Ces titres sont valides à bord de la navette 404, de la navette ferroviaire et du Trainbus 964.</p> |

* Permet de voyager sur la ligne de train de Deux-Montagnes uniquement ainsi que sur le réseau de bus et de métro de l'île de Montréal.
 1 - À compter de l'adhésion à la mesure tarifaire (par l'entremise d'un abonnement OPUS+ ou OPUS+ entreprise).